

Vice-rectorat de la Polynésie française  
Département des Examens, des cert. pro.  
et des concours (DEC)

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;

VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;

VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;

VU le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. TERRET (Thierry) ;

VU l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat en Polynésie française ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;

## ARRETE

Article 1 : Le jury des concours externes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française et des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française, session 2024, est composé comme suit :

### PRESIDENT(E) DE JURY

M. THIERRY LUC TERRET

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
ADMINISTRATION GENERALE

### VICE-PRESIDENT(E) DE JURY

Mme YVETTE TOMMASINI  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
HISTOIRE - GEOGRAPHIE

### MEMBRE(S) DE JURY

Mme MATHILDA CHANG  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Mme ANNIE CHANG AH SANG  
PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

M. ANDY CHANSAUD  
PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Mme MIRIAMA CHEBRET  
PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

M. PIERRE CHIN MEUN  
INSP EDUC NATI HORS CLAS

M. BENOIT FLAMAND  
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Mme MARIE GOETZ GEORGES  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

M. JEAN CLAUDE GREIG  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

M. YANNICK HERNANDEZ  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

Mme FATIHA INZA  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

Mme FATIMA KESKAS  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

Mme DOROTHEE LABBAT

M. GAETAN LE LU  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

Mme SYLVIE MARTINEAU  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI CLAS NORM

Mme JOELLE RALLET  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

M. ERIC SIGWARD  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

Mme MARTINE MOEA TETARONIA  
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

M. JONATHAN TUPEA  
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

Mme NATHALIE VOLANT  
INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS

LYCEE PROFESSIONNEL DE FAAA FAAA  
TAHITIEN FRANCAIS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EDUCATION ET DES  
ENSEIGNEMENTS (Tuterai Tane) PIRAE  
ANIMATEUR PEDAGOGIQUE

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de  
la Polynésie française PUNAAUIA

Circonscription d'inspection du 1er degré de Tairapu-  
Australes TARAVAO

COLLEGE Tinomana EBB de Teva I Uta MATAIEA  
MATHEMATIQUES

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE DES ECOLES DE  
PAPEETE ET PIRAE PAPEETE  
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Circonscription d'inspection du 1er degré de Mahina-Hitia  
O Te Ra MAHINA  
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
ESPAGNOL

Circonscription d'inspection du 1er degré de Tuamotu-  
Gambier PIRAE  
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Circonscription d'inspection du 1er degré de Faaa - Mission  
éducation prioritaire FAAA  
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
JURISTE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
LETTRES

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
STI SCIENCES INDUSTRIELLES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EDUCATION ET DES  
ENSEIGNEMENTS  
IENA

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
MATHEMATIQUES

LYCEE POLYVALENT DE TARAVAO (TAIARAPU)  
TARAVAO  
TAHITIEN FRANCAIS

Circonscription d'inspection du 1er degré de Tairapu-  
Australes TARAVAO  
ANIMATION LANGUES

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Article 2 : Le Secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 02 avril 2024

Pour le Vice-recteur de Polynésie française  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Olivier HUISMAN

